

TAXE D'APPRENTISSAGE 2021

0,68% de la masse salariale brute,
(calcul basé sur la MS 2020)

13 % du montant de votre taxe

à verser directement à
l'établissement agréé
de votre choix :

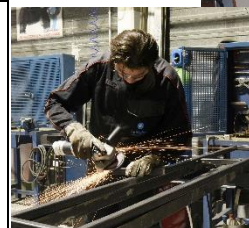
en totalité à l' **Afep**
(n° agrément : UAI 042 2052C)

L'affectation de la partie de cette taxe destinée aux formations professionnelles (13%) est **laissée à votre entière initiative.**



87 %
à verser à l'OPCO
de votre branche
via votre DSN :

exclusivement
pour les CFA



**Donnez du sens à la taxe d'apprentissage en l'affectant à l'Afep,
l'Afep donne du sens à la formation professionnelle !**

La pédagogie de l'Afep : « **Faire pour apprendre** »,

repose sur une pratique réelle du métier dans de vrais ateliers, pour de vrais clients,
dans un esprit de bienveillance et de découverte des talents de chacun.

3 formations qualifiantes :

Métallerie-Serrurerie
Mécanique d'usinage
Textile Technique et Médical

3 diplômes :

CAP Métallerie-Serrurerie
CAP CIP Usinage
CAP CIP Textile Technique et Médical

un avenir professionnel assuré :

95% de nos élèves sortis en juin 2020 ont **intégré une entreprise** :

- 80% poursuivent en formation par alternance : Bac Pro ou Brevet Pro,
- 15 % directement embauchés dans les 3 mois après leur sortie

Créée en 1991, l'Afep forme chaque année 60 jeunes en difficulté grâce à une pédagogie adaptée.

Elle redonne toutes leurs chances à ces 60 jeunes.

Comment verser →

Siège social et facturation Association Forézienne d'Ecoles de Production

7 Rue du Vercors - BP 80 223 - 42 013 Saint-Etienne cedex 2

Tél. 04 77 92 13 55 - Courriel : siege@afep.org

www.afep.org

COMMENT VERSER

Votre solde doit nous parvenir **entre le 01 février et le 31 mai 2021**

Paiement par chèque	A l'ordre de : AFEP 7 rue du Vercors – BP 80 223 42013 Saint-Etienne cedex 2	Bien identifier l'objet de votre paiement : « Taxe d'Apprentissage » Et indiquer votre n° siret pour l'établissement du reçu
Paiement par virement bancaire	IBAN : FR76 4255 9100 0008 0042 0558 071 BIC : CCOPFRPPXXX	

Nous vous ferons parvenir un reçu libératoire à réception

Merci de nous préciser **ci-dessous** les informations qui seront reportées sur votre reçu libératoire. Nous retourner ensuite ce document avec votre versement et le nom de la personne à contacter :

Mme / M. :

Pour toute précision, nous contacter : Antoine MARTIN, Directeur - 04 77 92 13 55 - amartin@afep.org

Reçu libératoire pour le versement du solde de la contribution alternance

Date :

N° : 2021/....

Je soussigné Antoine MARTIN, agissant en qualité de Directeur de l'AFEP-Association Forézienne d'Écoles de Production, École de Production labellisée par la Fédération Nationale des Ecoles de Production

Adresse : 7 rue du Vercors – BP 80223 – 42013 SAINT-ETIENNE Cedex 2

Tél. 04-77-92-13-55, mail : siege@afep.org, n° UAI : 042 2052C,

atteste,

en conformité avec l'article 25 de la loi 2018-778 du 5 septembre 2018 et les articles L6241-2 et L6241-5 du Code du Travail,

avoir reçu de (votre raison sociale) :

votre adresse postale :

numéro de téléphone de contact :

adresse électronique de contact :

@

N° SIRET :

le montant de : € au titre du solde de la taxe d'apprentissage 2021

Calcul du solde de la taxe d'apprentissage : (Masse salariale 2020) x 0.68 % X 13% =

Mode de règlement : chèque / virement

Versement effectué le :

Ce reçu est à conserver par l'entreprise pour justifier du paiement des contributions en cas de contrôle.

Antoine MARTIN, Directeur